

## L'actu du jour

### C'est quoi, l'affaire Mila ?

Mila, une lycéenne de 16 ans, a critiqué et injurié l'islam sur le web. Depuis, elle reçoit des milliers de messages qui la menacent de mort. *1jour1actu* t'aide à mieux comprendre cette « affaire Mila », qui crée beaucoup de débats en France.



(© Jacques Azam)

#### Une vidéo injurieuse

Le 18 janvier, Mila publie une vidéo sur **les réseaux sociaux**. Elle y **critique fortement l'islam**, la religion musulmane. Elle **l'insulte** même, avec de nombreux gros mots.

Très vite, la vidéo se répand sur Internet. Certains internautes, qui n'acceptent pas que l'islam soit critiqué, réagissent très violemment. Ils envoient à Mila **des milliers de messages de haine**. La jeune fille se fait harceler, elle est insultée et menacée de mort.

#### Mila doit changer de lycée

Des internautes révèlent l'adresse de Mila et le nom de son lycée. Depuis, elle est **en danger**. Elle ne peut plus se rendre dans son école, car elle a **peur d'être agressée**.

Mila et sa famille sont **protégées par la police**. Et, le 10 février, l'adolescente est inscrite dans un nouveau lycée, dont le lieu est tenu secret.

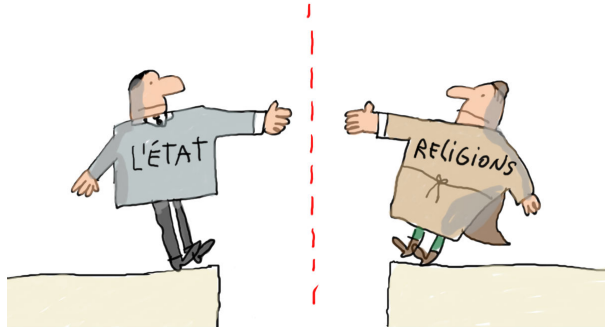
#### Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que, depuis le 18 janvier, une lycéenne se fait menacer de mort sur les réseaux sociaux, après avoir critiqué la religion musulmane.

## En France, on a le droit de critiquer les religions

Cette affaire soulève **beaucoup de débats**, car certains affirment que Mila n'aurait pas dû insulter ainsi la religion musulmane.

Mais que dit la loi ? La loi française dit qu'il est **interdit d'injurier en public une personne ou un groupe de personnes, ainsi que d'inciter à la haine contre elles**.



(© Jacques Azam)

Or la France est un **pays laïc**, c'est-à-dire que l'État est séparé de toute religion. Chacun est libre d'être croyant ou non, et peut exprimer son opinion. On a donc **le droit de critiquer, de caricaturer et même d'injurier une religion**. Cela s'appelle le **droit au blasphème**.

Dans l'affaire Mila, la justice estime que la lycéenne a donné son opinion sur l'islam, mais qu'elle n'a pas appelé à la haine contre les musulmans. C'est pourquoi elle n'a pas été poursuivie.

Mila a **porté plainte** contre ceux qui la harcèlent et la menacent, pour qu'ils soient retrouvés et punis. Une **enquête** est en cours...Article modifié le 24 février 2020

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](https://www.1jour1actu.com)